

Compte rendu . . .

Date : 21 mars 2013

Objet : Prédiagnostic physique, organisationnel et technique sur les perspectives d'augmentation de la part modale du vélo dans les déplacements de la population guadeloupéenne – Comité de Pilotage en visio-conférence

Etabli par : Marie LALIRE, Léna LE SCORNET (erea-conseil)

Diffusion : Christian PONT (DEAL), Jérôme DANCOISNE (ADEME), Julien PIQUION (CA Nord Basse-Terre), Cédric CORENTHIN (CA Nord Grande-Terre), Jean-Jacques TERRAM (Conseil Régional).

1. PRÉAMBULE

M. Pont indique que les tableaux transmis préalablement à la réunion visent à échanger sur les actions proposées et évaluées par eresa-conseil. Préalablement, quelques précisions sur le diagnostic sont apportées. M. Pont souhaite une homogénéité dans le format des documents (paysage). Les comptes rendus au format Word devront être passés au format paysage.

M. Piquion signale l'existence d'un pôle d'excellence rurale à la CANBT. La Maison du Miel et de l'Ananas à Deshaies et la Cité des goûts et saveurs au Lamentin devraient être mises en œuvre avant la fin de l'année 2014.

Parmi 14 sentiers de randonnées en réflexion (pouvant avoir des usages multiples pédestre/équestre et VTT), il signale trois projets de sentiers d'ores et déjà validés par le Conseil Communautaire et l'Office National des Forêts :

- La boucle du bourg au Lamentin (VTT uniquement), projet mené en collaboration avec l'ONF et le PNR,
- La trace des rondes vertes à Petit Bourg et Goyave (VTT uniquement),
- Bois fermé à Sainte-Rose (sentier pédestre avec option VTT, sous réserve d'évolution).

Le diagnostic sera complété sur la base des éléments envoyés par la CANBT. En particulier, M. Pont souhaiterait des éléments complémentaires sur les tracés exacts envisagés et les principes d'aménagements selon la superposition ou non des usages.

2. PLAN D' ACTIONS

Mme Lalire explique être repartie des enjeux validés en phase 1 pour définir une « boîte à outils », soit une liste d'actions qui pourraient être mises en œuvre sur le territoire guadeloupéen. En vue de la phase suivante de l'étude, il s'agit à présent de sélectionner les actions les plus pertinentes en s'appuyant sur l'analyse multicritères réalisée et d'évoquer le portage de ces actions.

M. Pont souhaiterait une présentation systémique des actions, faisant apparaître plus explicitement les relations entre elles (hiérarchie / imbrication...). Mme Lalire souligne que pour certaines actions, plusieurs options sont possibles : par exemple, la charte des aménagements cyclables pourrait être établie au niveau des intercommunalités ou agglomérations ou à l'échelle de la Guadeloupe (pilotage à définir). M. Pont indique qu'effectivement un portage par les EPCI serait plus adapté. Un schéma du système d'actions proposé sera réalisé.

M. Pont et M. Dancoisne souhaitent privilégier un raisonnement ascendant, c'est-à-dire basé sur des actions portées au niveau local en vue d'une diffusion « par le bas » plutôt qu'une approche ascendante, en raison de la difficulté à trouver un acteur fédérateur au niveau de la Guadeloupe.

Selon M. Dancoisne, il n'est pas pertinent d'essayer d'homogénéiser les pratiques à l'échelle du territoire. Il se positionne en faveur d'expérimentations, en vue d'une diffusion ultérieure dans les autres territoires où cela trouve de la pertinence. Pour cela, il convient d'identifier les territoires se prêtant le mieux à des expérimentations. Par exemple, la CA NBT présente plusieurs facteurs « favorables » (projet de circuits VTT, Plan Climat Energie Territorial...). La stratégie consisterait à privilégier certains territoires, dans un premier temps.

Des propositions par EPCI ou commune seront réalisées à partir de la présente liste d'actions pour pouvoir ensuite « démarcher » les acteurs locaux. Mme. Lalire explique que les territoires (EPCI, communes...) pressentis pour mettre en œuvre les actions proposées ont d'ores et déjà été identifiés dans le présent tableau ; ils renvoient à la carte des enjeux réalisée en fin de phase diagnostic.

M. Dancoisne est favorable au fait de ne pas chercher « l'équité territoriale » mais plutôt l'affirmation d'un territoire « exemplaire » en matière de vélo, pour ensuite diffuser les initiatives.

Quant à la sélection d'actions, M. Pont ne souhaite pas en supprimer pour le moment, même parmi les moins bien notées dans d'analyse multicritères.

Les participants s'accordent sur le fait que Cap Excellence n'est pas en mesure de fédérer les différentes collectivités (enjeux politiques).

Il est donc convenu de réaliser des supports par territoire de projet (EPCI ou commune), chaque support regroupant les propositions pouvant y être mises en œuvre en faveur du développement du vélo. Même si la collectivité en question n'est pas compétente pour toutes les actions proposées, M. Dancoisne estime que l'entrée par territoire est la plus pertinente, la sollicitation des autres acteurs concernés arrivera ensuite. Il insiste sur la nécessité d'avoir des documents opérationnels.

A partir des potentiels identifiés à l'issue de la phase 1, les territoires de projet suivants sont retenus :

- Cap Excellence, Mme Lalire indique qu'il s'agit du territoire où se concentrent le plus d'activités et d'habitants. Il constitue le territoire le plus enclin au développement de la pratique cyclable,
- CA Nord Basse Terre, le projet de déviation de La Boucan constitue une opportunité pour la réalisation d'une liaison cyclable reliant les bourgs déviés,
- CA Nord Grande Terre,
- CC de Marie-Galante et/ou Les Saintes et/ou la Désirade (double sujet insularité / développement touristique),
- Commune de Morne à l'Eau.

Concernant la Riviera, a priori, il y a peu de volontés même si plusieurs actions pourraient être mises en œuvre.

Les participants s'accordent sur plusieurs regroupements / adaptation des actions, récapitulés dans la version 2 du tableau jointe, établie suite au présent Comité de Pilotage (regroupement des actions concernant la fiscalité ; regroupement du Comité de Suivi et de l'observatoire, fusion des actions 8 et 9, etc.)...

D'autres précisions sont apportées :

- M. Dancoisne indique que le poste de conseiller en mobilité sera davantage un poste dédié au transport de marchandises, l'incitation à réaliser des PDE constituant une mission secondaire,
- M. Pont rappelle que toute entreprise de plus de 250 salariés doit réaliser un PDE,
- L'ORT constitue aujourd'hui l'instance adaptée pour la mission de suivi du plan d'actions vélo. Dans un second temps, le comité de suivi devra prendre une autre forme institutionnelle. Le représentant du Conseil régional ne se positionne pas à ce jour sur ce point, la réforme territoriale à venir pouvant modifier l'organisation des collectivités territoriales. L'ORT peut également se charger des relations avec les armateurs des îles du Sud. Dès septembre, il est prévu que l'ORT intervienne en matière de diffusion de l'information sur la fiscalité.

En phase 2, il est prévu de contacter les territoires concernés pour obtenir leur accord de principe sur les actions à privilégier, ou a minima leur soumettre la liste des projets pouvant les concerner. Les supports par territoire seront dans un premier temps adressés par mail aux collectivités pour avis. Ces contacts préalables au Comité de Pilotage du 15 mai (mail, téléphone, voire rencontre sur place du 12 au 14 mai où Mme Lalire sera présente en Guadeloupe) permettront de guider le choix des actions à retenir, qui seront approfondies au cours de la phase 3.

M. Pont se positionne en faveur d'un Comité de Pilotage très élargi en fin de phase 2, s'agissant d'une réunion stratégique relative au choix des actions.

Document en attente : détail des 3 sentiers prévus dans la CA NBT (carte des tracés et types d'aménagements envisagés) ; pôle d'excellence rurale.

Document joint : mise à jour du tableau de présentation des actions, avec l'analyse multicritères permettant de guider le choix des actions à retenir.